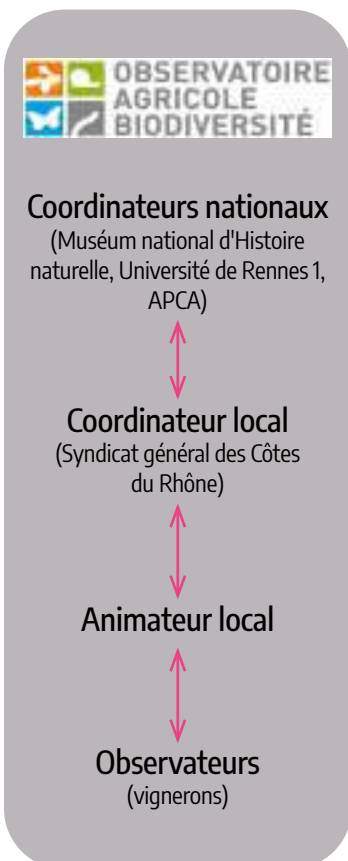


Participez à l'Observatoire agricole de la biodiversité !

RÉDACTEURS ASSOCIÉS
 GROUPE CHIROPTÈRES DE PROVENCE
 (MAUD LE NAGARD, FANNY ALBALAT,
 DANIEL DEMONTOUX, EMMANUEL
 COSSON) - MNHN.
 DOCUMENT SOURCE : SITE INTERNET
 DE L'OAB : [HTTP://OBSERVATOIRE-AGRICOLE-BIODIVERSITE.FR/](http://OBSERVATOIRE-AGRICOLE-BIODIVERSITE.FR/)



Évaluer la biodiversité ordinaire*, son évolution et ses liens avec les pratiques culturales, tel est l'objectif du Syndicat des Côtes du Rhône. Pour cela, un réseau d'animateurs accompagnant les vignerons dans la mise en place des protocoles de l'Observatoire agricole de la biodiversité sera déployé dès ce printemps.



“On manque de données concrètes sur la biodiversité au vignoble, c'est évident!” s'exclame Philippe Barral, référent Biodiversité au Syndicat des Côtes du Rhône. L'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB) a justement été créé à la demande du ministère de l'Agriculture pour pallier un manque avéré d'indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité en milieu agricole. Cet observatoire de sciences participatives propose en effet aux agriculteurs de mettre en place des protocoles simples sur la base du volontariat. **La participation à l'Observatoire est volontaire.** "Le protocole OAB permet à chacun de choisir le nombre et l'emplacement des parcelles. On peut n'en suivre qu'une seule. Mais son choix est réfléchi en fonction de nos interrogations" indique

Philippe Barral. Il est possible par exemple de tester l'impact d'une haie en comparant la présence de vers de terre dans une parcelle à proximité d'une haie ou sans haie. Ces observations peuvent être complétées par des tests sur la macroporosité et la structuration du sol par exemple. Les données récoltées par les viticulteurs, en plus des informations qu'ils renseignent sur leurs pratiques, sont agrégées dans une base de données nationale. Les chercheurs du Muséum pourront ainsi suivre l'évolution temporelle de la biodiversité en milieu agricole. Les données seront mises en perspective selon le paysage qui entoure l'exploitation et

les pratiques culturales. Des référentiels nationaux seront alors publiés pour permettre aux participants de situer leur exploitation au regard des données nationales. Ce programme permettra ainsi d'aborder la question de la biodiversité de manière plus concrète et de questionner l'évolution des pratiques sous un angle nouveau. Les protocoles utilisés sont simples et standardisés, ce qui assure la solidité des résultats globaux. ☺

"Les données récoltées par les viticulteurs sont agrégées dans une base de données nationale"

*L'EXPRESSION « BIODIVERSITÉ ORDINAIRE » DÉSIGNE, EN ÉCOLOGIE, L'ENSEMBLE DES ESPÈCES ABONDANTES DANS UN ÉCOSYSTÈME DONNÉ.

Les 4 protocoles de l'OAB



Il existe aujourd'hui quatre protocoles simples ciblant quatre taxons (groupes) :

- Les vers de terre
- Les papillons
- Les abeilles solitaires
- Les invertébrés terrestres.

Un cinquième protocole va voir le jour. Il concerne les chauves-souris et devrait être mis en place dès le mois de juin. Il consiste en la réalisation de deux enregistrements audio nocturnes en juin et septembre de vols de chauves-souris.



1 - Placettes vers de terre

Les vers de terre sont de bons indicateurs de la qualité du sol. Ils sont également des acteurs indispensables à sa fertilité et son aération.

Outils : 4 piquets + ficelle + mètre (pour matérialiser des placettes de 1 m²), un arrosoir de 10 L avec une rampe d'arrosage, moutarde forte (12 petits verres de 150 g de moutarde fine et forte), 60 L d'eau, pince à épiler, bassine, surface noire pour faciliter l'identification. Coût : 8 euros par parcelle.

Méthode :

- Positionner en ligne trois zones d'échantillonnage de 1 m² espacées deux à deux de 6 mètres sur une surface homogène et représentative de la parcelle.
- Pour chaque arrosage, diluer deux petits pots de moutarde fine et forte (150 g) dans un arrosoir de 10 L d'eau.
- Arroser les 3 placettes avec le mélange.
- Procéder à l'identification et au comptage des vers.



2 - Observation des papillons

Le protocole consiste à dénombrer et identifier les papillons les plus communs, en se déplaçant le long d'une parcelle agricole (transect).

Outils : Aucun.

Méthode :

- Identifier une bordure de parcelle.
- Lors de l'observation, avancez sur cette bordure (100 à 300 m en environ 10 minutes).
- Noter les papillons observés autour de vous.



3- Nichoirs à pollinisateurs

Ce protocole permet d'avoir très facilement un aperçu de l'abondance et de la diversité des Hyménoptères (abeilles, guêpes, fourmis, frelons...) solitaires. Un nichoir à pollinisateurs est constitué de cavités qui pourront servir aux abeilles solitaires pour y déposer leurs œufs.

Outils : 2 nichoirs, 2 piquets d'1 m de hauteur, vis, tournevis, ficelle pour fixer les nichoirs. Coût : 10 euros.

Méthode :

Fabrication : Assembler les 32 tubes en carton entre eux avec du gros scotch. Les placer dans la bouteille après avoir découpé le goulot.

Installation : Poser deux nichoirs espacés de 5 m l'un de l'autre sur la bordure d'une parcelle. Fixer les nichoirs horizontalement, sur des piquets, à un mètre de hauteur.

Observations : Au minimum, une fois par mois, noter le nombre de loges occupées, la nature du bouchon (terre, feuilles mâchées ou découpées, résine, coton...), la présence d'insectes visibles et leur nombre.



4 - Planches à invertébrés terrestres

Les mollusques (limaces et escargots) offrent un éclairage complémentaire à ceux des insectes. En vivant plus longtemps (plusieurs années), mais étant beaucoup moins mobiles que les insectes volants notamment, ils réagissent différemment aux perturbations.

LA DÉMARCHÉ VOLONTAIRE EN 7 ÉTAPES

1 Je contacte un animateur OAB*	2 Je me forme aux protocoles	3 Je choisis le(s) protocole(s) que je veux mettre en place et leur(s) emplacements(s)	4 Je crée mon espace personnel sur le site Internet de l'OAB	5 Je renseigne les éléments descriptifs des parcelles participantes : fiche parcelle + description spécifique	6 Je réalise mes observations et remplis ma fiche d'observation papier
--	-------------------------------------	---	---	--	---

7 Je saisis mes observations sur le site Internet de l'OAB
 Pour chacun des passages effectués sur le terrain, cliquer sur le protocole concerné dans la partie "Mes visites" puis sur le bouton "Saisir une nouvelle visite". Bien penser à préciser le ou les réseaux au(x)quel(s) on participe (ex : Syndicat des Côtes du Rhône, Appellation Cornas). Cela permettra de comparer ses résultats avec la moyenne de son groupe. Si possible à chaque observation et pas une seule fois par an.
 * Liste disponible sous peu via le site Internet du Syndicat, contactez Lucile Chédorge au 04 90 11 46 13.





LES CHAUVES-SOURIS ALLIÉES DU VITICULTEUR CONTRE LES TORDEUSES

Les chauves-souris font partie des mammifères, de l'ordre des Chiroptères. Il existe plus de mille espèces d'une grande diversité en taille, morphologie, couleur et régime alimentaire.

En France, on dénombre 35 espèces, de taille petite à moyenne. Avec 30 espèces, la région Paca est l'une des plus riches. Les chauves-souris mettent au monde un petit par an et seulement 30 % des jeunes arrivent à l'âge de 2 ans. Ce faible taux de reproduction est compensé par une longévité remarquable, allant jusqu'à 40 ans.

Toutes les chauves-souris françaises sont insectivores, elles chassent une grande variété de proies : l'oreillard va glaner les insectes posés sur les feuilles, tandis que le Grand rhinolophe préférera chasser à l'affût dans une haie.



La pipistrelle est une espèce prédatrice des ravageurs des cultures comme les papillons d'eudémis, de cochylis ou de pyrale de la vigne.

Cette diversité de techniques de chasse est particulièrement intéressante pour lutter contre les vers de la grappe par exemple, que les chauves-souris consomment au stade larvaire ou adulte selon les espèces. Une chauve-souris mange l'équivalent d'un tiers de son poids en une nuit, soit l'équivalent de 3 000 moustiques pour une Pipistrelle (voir photo). Cependant, pour bénéficier de leur action d'auxiliaire de la vigne, il faut réunir les conditions d'accueil nécessaires ! En effet, le cycle de vie des chauves-souris comprend 4 phases rythmées par les saisonnalités : l'hiver, l'absence d'insectes incite les Chiroptères à hiberner dans des gîtes aux températures stables (6 à 12 °C) et avec une forte humidité

tels que les caves, grottes, gros arbres... Pour chaque espèce, le succès de l'hibernation dépendra du choix du site mais aussi de l'absence de dérangement. Au printemps, les chauves-souris, amaigries, sortent de leur léthargie, reconstituent leurs réserves et rejoignent des gîtes de transition. Elles sont alors en mesure de chasser les vers de la grappe. C'est aussi le début des gestations. En été, les femelles s'installent en colonie de quelques milliers d'individus pour mettre bas leur unique petit et l'élever dans un gîte chaud. Sans modification du lieu, les femelles y reviennent chaque année. En automne, les individus vont constituer des réserves de graisse pour préparer la phase d'hibernation. Ils vont se rassembler par centaines au niveau des sites de reproduction pour s'accoupler. Ainsi, pour voir s'installer une colonie, il y a 3 points importants à respecter :

- Une offre de gîtes suffisante assurée par la conservation des vieux arbres à cavités, de cabanons ou des combles aménagés, ou par l'installation de nichoirs. La plupart des espèces chassent majoritairement non loin de leur gîte (1 à 5 km).
- Des habitats pour chasser et boire toute la saison. L'idéal paysager est une mosaïque d'habitats constituée de divers milieux correspondant aux exigences des espèces et leur permettant de se nourrir en l'absence de ravageurs.
- Des couloirs de déplacement pour lier les gîtes et les territoires de chasse. Les corridors qui structurent le paysage viticole sous forme de haies bordant les cours d'eau, sans pollution lumineuse, sont particulièrement indiqués. Un réseau dense permet une bonne répartition des chauves-souris sur le territoire.



Outils : 3 planches de bois de peuplier non traitées et non ajourées de 30 x 50 cm et 2,5 cm d'épaisseur. Coût : 15 euros.

Méthode :

- Disposer 3 planches (deux en bordures et une dans la parcelle, en privilégiant deux bordures différentes. Ex : haie, bande enherbée).
- Chaque mois, retourner la planche d'un coup sec et noter les résultats sur la feuille de terrain. 🍷



CONTACT





Lucile Chédorge (Syndicat des Côtes du Rhône)
Tél. 04 90 11 46 13
l.chedorge@syndicat-cotesdurhone.com



NOTEZ-LE

Lucile Chédorge (Syndicat des Côtes du Rhône) et Brice Lemaire (Agrinichoires) tiendront un stand lors des Rencontres rhodaniennes, le 26 mars à l'Institut rhodanien à Orange. Ils seront à votre disposition pour échanger sur la biodiversité dans le vignoble. Possibilité de participer à un atelier de fabrication de nichoir.

DURÉE D'OBSERVATION & FRÉQUENCE

Durée observation	Fréquence
 1 à 3 h	1 observation/an à renouveler tous les 3 ans sur la même parcelle
 10 mn	3 à 5 observations/an entre mai et septembre
 5 à 15 mn	8 observations/an de mars à octobre
 15 à 30 mn	10 observations/an de février à novembre